

Égalité—Diversité

Vers un nouveau cycle de politiques publiques

groupe : Égalité/Diversité/Solidarité

Animateur : Michel Wieviorka

Rapporteur : Serge Bossini

date : juillet 2010

Le groupe de travail «Égalité/Diversité/Solidarité», qui s'est réuni mensuellement dans le cadre du Laboratoire des idées du Parti socialiste à partir de mars 2009, a mené de nombreuses auditions et débats et a notamment reçu : Christian Thibault, Benjamin Stora, Vincent Tiberj, Axel Urgin, Éric Kesslassy, Patrick Savidan, Patrick Eberhard, Farhad Khosrokhavar, Jean Glavany, Louis-Georges Tin, Sandrine Mazetier, François Pupponi, Agnès Van Zanten, Georges Voix, Bruno Julliard, Éric Charmes, Nathalie Perrin-Gilbert, Marianne Louis, François Héran, Pouria Amirshahi.

Ont participé à ces travaux animés par :

Michel Wieviorka, sociologue, directeur d'études à l'EHESS, président de l'Association internationale des sociologues,

et rapportés par Serge Bossini, adjoint au directeur des services de la région Bretagne,

Philippe Bataille, sociologue, directeur d'études à l'EHESS, directeur du CADIS (EHESS/CNRS)

Jean Baubérot, professeur émérite, chaire « Histoire et sociologie des Laïcités », Ecole Pratique des Hautes Etudes

Richard Beraha, président de l'association HUI JI (Convergence)

Alain Bergounioux, historien, directeur de la revue socialiste

Christophe Caresche, député, co-auteur de l'essai « *Une République de l'Égalité* »

Michel David, membre du conseil fédéral 59 du PS, fondateur du réseau de compétences I+C

Rémi Demersseman-Pradel, ingénieur, chef d'entreprise et conseiller municipal

Laurent El Ghazi, médecin hospitalier, élu de Nanterre, président de l'association «Elus, Santé Publique et Territoires»

Catherine Fieschi, responsable du Think Tank du British Council

Marta Garcia, consultante/chef de projet en organisation et ressources humaines et référente Diversité Emploi (Groupe BPI), conseillère PS du 1er arrondissement de Paris

Anne de Hauteclocque, Laboratoire des idées

Danièle Joly, professeure, chargée des relations ethniques - Université de Warwick (GB)

Bariza Khiari, sénatrice

Odile Koutechnikoff, militante au sein du Réseau Education Sans Frontières (RESF)

Jean-Cyril Le Goff, secrétaire général adjoint UNSA pôle emploi, conseiller municipal PS de Vanves, Conseiller communautaire PS de Grand Paris Seine-Ouest

Christian Paul, député, président du Laboratoire des idées

George Pau-Langevin, députée de Paris, co-auteure de l'essai « *Une République de l'Égalité* »

Guillaume Poiret, géographe et militant

Alexandra Poli, chargée de recherche au CNRS, membre du Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologiques, EHESS, Paris

Sommaire

Introduction	5
I- Du local au national	7
II- Les savants et les politiques Débat burqa.....	9
III- Le poids de l'histoire Revendications mémorielles, références historiques (...)	11
VI- La confusion des registres	13
V- La mesure des différences	14
VI- De quoi est faite la « diversité » ?	16
VII- L'organisation des grands débats L'exemple québécois de la commission sur les accommodements raisonnables	18
VIII- La mixité Réflexion à partir du cas du logement social	19
IX- Du logement à l'école	22
En conclusion	23
Recommandations	26

Introduction

Egalité - Diversité : vers un nouveau cycle de politiques publiques

Depuis la fin des années 1960, un débat structurel agite la France, comme bien d'autres pays. Ses premières expressions tiennent aux demandes formulées par des mouvements régionalistes (occitan, breton), mais aussi par le mouvement des sourds-muets en faveur de la reconnaissance de la langue des signes. S'inscrivent également dans ce paysage nouveau la naissance d'un mouvement homosexuel, le renouveau des luttes de femmes, et les transformations du monde juif qui s'écarte du modèle classique que résume une formule célèbre du comte de Clermont-Tonnerre en 1789 (donner tout aux Juifs comme individus, et rien comme « nation »). **Au départ, les revendications ou les affirmations portées par ces acteurs sont avant tout culturelles et historiques** (on dirait aujourd'hui : mémorielles). Leur charge proprement sociale est faible, et elles ne comportent pas de dimension religieuse. Et **c'est avant tout l'État qui est interpellé**, qu'il s'agisse de critiquer le jacobinisme qu'il incarne ou de lui demander justice pour le passé. Le cadre de l'action, comme celui du débat, est celui de l'État-nation.

Dans les années 1970 et surtout 1980 et 1990, de nombreux autres acteurs apparaissent autour d'autres enjeux, d'autres demandes, d'autres revendications identitaires ou mémorielles. Surtout, des dimensions sociales d'un côté (les banlieues, l'exclusion), et religieuses d'un autre côté (l'islam) viennent compliquer le débat, qui semble même, dans les années récentes, se communautariser, s'ethniciser ou se racialisier, tandis que son cadre évolue : **les dimensions globales de l'action et de ses enjeux sont de plus en plus décisives, l'analyse doit désormais articuler toute sorte de niveaux, du global au local**, en passant par le national et le régional - ce qui ne facilite pas la tâche des acteurs politiques, habitués à penser et à agir dans le cadre privilégié de l'hexagone.

Parmi les acteurs intervenant dans cet espace de débats, tous ne sont pas nécessairement dominés, exclus, niés. Une frange importante du patronat, en effet, plaide depuis le début des années 2000 en faveur de la « diversité », qui permettrait d'améliorer le fonctionnement du management, surtout pour les firmes multinationales, d'aborder en force certaines « niches » dans les efforts de marketing, et d'améliorer la notoriété et l'image de marque des entreprises - ou de leur éviter les accusations de racisme, de sexisme ou de discrimination.

De plus, **le thème des discriminations est devenu récemment indissociable du débat sur les identités culturelles et religieuses**, ne serait-ce que lorsqu'un groupe peut conjuguer une affirmation identitaire particulière, ethnique ou raciale, et le constat ou la dénonciation de discriminations spécifiques.

Aussi complexes que soient les problèmes en jeu, et ils le sont de plus en plus, **une seule et même opposition idéologique et politique semble organiser le débat**, traversant aussi bien les partis politiques que les communautés de chercheurs et d'intellectuels. À la fin des années 1980, **Régis Debray en a proposé une formulation devenue canonique : il faut choisir, a-t-il dit en substance, entre un point de vue « républicain », et un point de vue « démocrate »**, entre l'idée qu'il ne doit y avoir dans l'espace public que des individus libres et égaux en droit, et celle qui en appelle à la reconnaissance, dans le même espace public, d'identités particulières². Au sein d'autres sociétés que la nôtre, des formulations très proches, ont été proposées. C'est ainsi que dans le monde anglo-saxon, la philosophie politique s'est divisée entre « *liberals* », assez proches de notre idéal « républicain », et « *communitarians* », correspondant aux « démocrates » de Debray. Mais notons bien le risque qu'il y aurait à plaquer les catégories et les mots en usage dans d'autres cultures politiques que

la nôtre : dans le monde anglo-saxon, « *liberal* » a une toute autre signification qu'en français³, et peut inclure aussi bien des références au pluralisme que, d'autres, à la République.

Cette division idéologique, souvent énoncée de façon sommaire, traverse la gauche et la droite, ce qui rend délicat tout effort pour aboutir à une position forte et unifiée au sein de chaque camp. Encore faut-il dire avec force que la résolution de cette tension ou de ces contradictions passe par des synthèses qui diffèrent considérablement entre la gauche et la droite. La gauche ne peut accepter une synthèse qui associe, au mieux, un référentiel gaulliste à l'idée républicaine, et au pire, une identité nationale fermée sur elle-même et une conception de la « diversité » modernisatrice et indifférente aux inégalités sociales ; la difficulté pour elle est de porter le soutien à l'émancipation des personnes dans toutes ses dimensions, culturelles, sociales, et de conjuguer reconnaissance des identités particulières, mise en avant des valeurs universelles du droit et de la raison, et lutte contre les inégalités sociales.

La division entre « républicains » et « démocrates » se traduit constamment de façon passionnelle sous la forme de scandales, d'affaires, de violentes controverses et polémiques qui surgissent à l'occasion d'un évènement précis - annonce d'un projet de loi, dépôt d'un amendement, dénonciation dans la presse d'une pratique donnée, etc. -, avant de s'atténuer puis de rebondir en une autre occasion, sur un autre enjeu.

Si ce débat semble sans fin, c'est certainement parce que **chacune des deux grandes positions qui le structurent aboutit à une impasse** : les « républicains » se voient reprocher d'en appeler au caractère abstrait de droits qu'il est de plus en plus difficile de traduire en actes, les « démocrates » sont accusés de risquer à tout instant de faire le lit du communautarisme. La polarisation intense du débat conduit à ignorer souvent les positions qui semblent intermédiaires, ou capables de conjuguer les deux pôles du débat ; on le voit par exemple avec les propositions de « multiculturalisme libéral » faites par le politologue Will Kymlicka, trop peu connues en France. Le groupe du Lab « Égalité/

Diversité/Solidarité » qui s'est réuni à partir du mois de novembre 2008 était composé pour l'essentiel de chercheurs en sciences sociales, majoritaires, et d'une petite minorité d'acteurs politiques. Tous étaient déjà très impliqués sur ces enjeux, par la recherche ou dans l'action. Un tropisme « démocrate » chez plusieurs de ses membres, pour parler comme Régis Debray, n'a jamais empêché des points de vue nettement « républicains » de s'y faire entendre et de faire valoir leurs arguments, y compris, précisément, de la part des plus « démocrates » - il est apparu d'emblée que **la principale fonction du groupe était de dépasser ou transcender ce clivage**. La méthode de travail retenue a alterné séances « fermées », entre membres du groupe, et séances « ouvertes », dans lesquelles des invités extérieurs au groupe ont, plus que d'être simplement auditionnés, participé à ses échanges. L'affaire de la « burqa » a surgi en juin 2009, et le groupe y a consacré de longs échanges. Le lancement par Eric Besson d'un « débat » sur l'identité nationale est survenu alors que nos travaux touchaient à leur fin, du moins pour cette phase, mais la comparaison avec un autre débat, mené au Québec à propos des « accommodements raisonnables » a apporté un éclairage utile sur l'expérience française.

Le groupe s'est mis d'accord en février 2010 sur un rapport d'étape, qui a été mis ensuite en débat, lors de trois réunions thématiques consacrées la première, à la question de l'éducation, la seconde au logement, la troisième aux statistiques dites « ethniques », avec pour chaque séance la participation de responsables politiques plus directement concernés, et de chercheurs spécialisés. Une dernière réunion du groupe a mis au point le rapport définitif et avancé les propositions qui figurent en conclusion.

¹ La phrase de Clermont-Tonnerre est souvent citée ; en revanche, on sait moins que les Révolutionnaires ont alors demandé aux Juifs de prêter serment de façon communautaire - alors que les autres le faisaient de façon individuelle -, ce qui illustre bien les tensions qui sont au cœur des analyses de ce rapport : entre l'abstraction des positions universalistes, et la pratique, la République peut être conduite à considérer des individus abstraits, tout en ayant sur certains d'entre eux un regard communautaire.

² « Êtes-vous démocrate ou républicain ? », dans *Le Nouvel Observateur*, 30 novembre 1989. Cet article a été publié dans un contexte singulier (première affaire de « voile », deux-centième anniversaire de la Révolution française). Depuis, le débat a beaucoup évolué, les positions elles-mêmes ont pu se modifier, y compris chez Régis Debray.

³ On peut sur ce point se référer au livre de Catherine Audard, *Qu'est ce que le libéralisme ?* Paris, Gallimard, 2009

I- Du local au national

Sur le terrain, les réalités dessinent l'image d'une France assez éloignée de l'abstraction d'une République où ne se côtoieraient que des individus libres et égaux en droit.

Les « banlieues », et en réalité les quartiers populaires dans leur ensemble, dont certains sont en centre-ville, continuent d'accumuler les injustices, les inégalités sociales et les difficultés en tous genres, logement, transport, emploi, etc.⁴ La société fabrique des ghettos en se débarrassant ainsi des pauvres dont elle n'a pas besoin - nous ne sommes plus à l'époque où il s'agissait d'exploiter et de surexploiter une main d'œuvre prolétarienne. Et ces pauvres sont souvent aussi « colorés ». Leur habitat n'est pas un choix communautaire, ni social, ils ne peuvent qu'aboutir là où ils vivent. Des minorités, des communautés, des regroupements innombrables se construisent ou s'ébauchent, fruit parfois d'une longue histoire où la discrimination joue un rôle central. La référence au pays d'origine est de plus en plus fréquente, on l'a vu récemment lorsqu'à l'occasion de la victoire de l'équipe de football d'Algérie contre celle d'Égypte pour la qualification au « Mondial » de 2010, des jeunes d'origine algérienne ont manifesté bruyamment leur joie, drapeau en main : la question des identités multiples, ou transnationales est désormais incontournable. Ce n'est pas être communautariste, pour un élu local, que de tenir compte de ces données culturelles liées à l'origine, c'est être réaliste.

La mixité sociale et spatiale des urbanistes laisse la place à des minorités qui revendiquent chacune pour les siens, tandis que les membres de l'ancienne majorité se comportent eux aussi comme des membres d'une minorité. Et même lorsqu'une certaine mixité sociale semble encore régner, une observation fine indique que ce n'est pas parce que le logement est « mixte » que les familles envoient leurs enfants dans les mêmes écoles ou fréquentent

les mêmes commerces. La France va-t-elle suivre l'exemple des États-Unis, où l'on parle de plus en plus d'un avenir (à l'horizon 2050) où les « Blancs » deviendraient minoritaires, et où l'expression « minority-majority » désigne des territoires, voire des États où, déjà, les « minorités visibles » sont majoritaires en nombre - ce qui est aussi le cas dans les villes d'autres pays, à Birmingham par exemple ? **La différence avec la Grande-Bretagne ne tient pas tant à l'existence de « minorités ethniques »** - leur présence en France est aujourd'hui évidente, même si le terme « ethnique » n'est pas parfaitement adapté -, **elle est surtout dans la reconnaissance institutionnelle de ce phénomène** : il y a 25 Lords et 14 députés issus des minorités ethniques en Grande-Bretagne. Et contrairement à une idée reçue, **l'identification à une, voire plusieurs identités particulières n'est pas dans ce pays un facteur de mise en cause de l'appartenance à la nation** - « I'm Black and British ». Si le multiculturalisme pose problème aujourd'hui au Royaume-Uni, c'est d'abord parce qu'il encourage une certaine sclérose : les représentants des minorités sont trop souvent des notables qui s'installent, au détriment des jeunes et des femmes.

De plus en plus souvent, les demandes d'égalité deviennent en France indissociables, localement, de l'affirmation de l'appartenance à une minorité : chacun veut accéder aux ressources, à l'emploi municipal par exemple, en veillant à ce que son appartenance à une minorité ne soit pas un handicap, et même au contraire devienne une sorte de droit. Localement, il n'y a pas de solidarité au sein de la « diversité » dans son ensemble, le phénomène joue au sein de chaque minorité : « *si on donne une chance à un membre d'une minorité, nous dit un élu local, par ailleurs député, les autres minorités vous tombent dessus* ».

Sur le terrain, certains reprennent des habitudes, des pratiques qui sont celles du pays d'origine. D'autres se lancent dans des activités oscillant entre mafia et système D. Il arrive qu'une communauté tienne, à elle seule, tous les commerces d'un quartier. Ces tendances peuvent prendre un tour inquiétant : celui qui réussit, s'il est issu d'une minorité, sera harcelé de demandes d'aide, ce qui fait qu'il n'a plus envie de revenir dans sa communauté de départ - les grands rappeurs de Sarcelles ont des difficultés à revenir sur place. S'il est élu, on demande au jeune issu d'une minorité de faire plus pour sa communauté d'origine. Et l'élu « blanc » risque, s'il est un peu novice, de se faire lui aussi harceler, et même traité de « sale blanc ». Le fait religieux, en expansion, n'est pas seulement lié à la foi, il est aussi culturel. Et il passe par des demandes très concrètes : terrains, lieux de culte, emplacements dans les cimetières, etc.

Du coup, sur le terrain, les responsables politiques ne peuvent se contenter de beaux discours généraux, des principes abstraits tels qu'ils se discutent au loin, au Parlement, dans les médias nationaux.

L'écart est considérable entre ce dont débattent les parlementaires ou les médias nationaux, et ce qu'observent les chercheurs et les responsables politiques lorsqu'ils s'intéressent aux réalités locales, ou qu'ils y sont confrontés. « L'élu local fait des choses ; mais à Paris, dit le député-maire d'une ville très « multiculturelle », le référentiel est opposé ! ». Un article du Monde daté des 3-4 janvier 2009 intitulé « Des élus socialistes réinventent une sécurité de gauche⁵ » illustre parfaitement nos analyses sur cet autre registre.

Ce qui conduit à une conclusion provisoire : dans les débats nationaux, les campagnes, les controverses générales auxquels le Parti socialiste participe, il est souhaitable qu'il tienne compte dans ses analyses des réalités du terrain et des réponses qu'apportent, en bricolant comme ils le peuvent, des responsables locaux. Ce qui veut dire aussi qu'il faut faire confiance à l'expérimentation locale, sans verser dans l'idéologie naïve qui verrait le bien, le vrai et le juste dans le local, partout et toujours, contre le national ou le général. Il faut savoir évaluer

les expériences, déceler les « best practices », avant de généraliser au niveau national. Les politiques, en ce domaine, devraient partir davantage des réalités, des expériences, des évaluations, et ne pas se satisfaire de mettre en avant des principes plus ou moins abstraits pour s'efforcer ensuite de faire rentrer les réalités dans des modèles.

Cette remarque n'a pas à trancher entre point de vue « républicain » et point de vue « démocrate », elle demande simplement que l'on refuse d'isoler l'affrontement philosophique ou théorique et que l'on considère systématiquement ce qui se joue dans la pratique locale, qu'il s'agisse des individus et des groupes concernés, ou des politiques mises en œuvre. Encore faut-il **ne pas opposer empirisme et théorie : le problème n'est pas de refuser l'une au nom de l'autre, il est de construire des solutions concrètes, locales et nationales, qui tiennent compte de la réalité, tout en s'efforçant de faire vivre des principes universels, des valeurs**. Il s'agit de construire le débat national sur la base de l'intégration de valeurs et de connaissances et d'expériences, de façon pragmatique. C'est à partir d'outils simples, facilement opératoires, qu'une action efficace pourra être menée. C'est ainsi que sera évité un écueil : croire en des solutions prédéterminées, et qui ne sont qu'illusion ; être figé par une montée en généralité, ou par des prises de position d'emblée générales qui paralysent la construction de solutions aux problèmes concrets qui se posent. Autrement dit, une approche exclusivement « bottom-up » ou exclusivement « top-down » ne saurait être adéquate.

⁴ Ce que confirme le rapport de l'Observatoire des zones urbaines sensibles publié le 30 novembre 2009 : http://extranet.ville.gouv.fr/docville/Rapport_ONZUS_2009_integral.pdf

⁵ http://lemonde.fr/article/2010/0102/des-elus-socialistes-reinventent-une-securite-de-gauche_1286719_3224.html

II- Les savants et les politiques

Le travail des scientifiques et l'action des politiques ne reposent pas sur les mêmes critères, et les décisions que prennent les seconds ne peuvent s'appuyer, au mieux, que très partiellement sur les analyses que proposent les premiers. Les questions de la diversité, de l'égalité et de la solidarité n'échappent pas à ce constat, dont Max Weber a donné la formulation la plus connue dans ses célèbres conférences de 1917 et 1919.

Dans le climat préparé par une déclaration du chef de l'État (lors du Congrès de Versailles, Nicolas Sarkozy a déclaré : « la burqa ne sera pas le bienvenu (sic) sur le territoire de la République », le 22 juin 2009), et suite à la constitution d'une mission d'information installée à l'Assemblée nationale le 1er juillet 2009 (avec pour Président André Gérin, député-maire communiste de Vénissieux, et pour rapporteur Éric Raoult, député UMP), **le dossier de la « burqa » a été l'occasion pour notre groupe de le vérifier.**

Pour les chercheurs qui évoquent la question, le port de la « burqa » relève, au moins en partie, d'un effet pervers de la loi du 15 mars 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques qui, à travers le port « ostensible » de signes religieux, visait en réalité le « foulard » : certaines jeunes filles qui voulaient vraiment porter le voile islamique à l'école, ou qui ont été choquées par cette loi, se disent heureuses de vivre à l'étranger, au Québec, notamment. D'autres ne migrent plus en France depuis un pays comme le Maroc, elles préfèrent se rendre par exemple au Canada. Et pour d'autres encore, l'interdiction du port du foulard a supprimé la possibilité de médiations et obligé à rompre avec la société, à refuser la modernité - la « burqa » procède d'une sorte de désocialisation voulue ou intériorisée. Un certain nombre de femmes qui la portent sont des Françaises converties. Mais il est

vrai aussi que de nombreux musulmans ont pu être soulagés par le vote de la loi du 15 mars 2004 - comme le suggèrent les analyses de Dounia Bouzar.

Personne, au sein du groupe, ne prend d'une façon ou d'une autre le parti de défendre la « burqa », même s'il est signalé que certaines femmes musulmanes n'accordent pas une grande importance à la distinction entre le « foulard » et la « burqa ». Le phénomène semble d'ailleurs bien peu et mal connu, et peut-être surévalué : les études sont peu nombreuses, les estimations manquent de sérieux, et les propos les plus courants font fi de la subjectivité des femmes concernées, de leur liberté de conscience. Mais les chercheurs se disent tous hostiles au vote d'une loi, et mettent en avant de nombreux arguments. Une loi, expliquent-ils, sera difficile à appliquer et aura une portée symbolique considérable, avec des effets de rupture, de désocialisation, même si ce n'est que pour un petit nombre de femmes. De plus, même si elle est formulée sans viser explicitement l'islam, et alors même que la « burqa » est relativement étrangère à l'islam de France, une loi s'inscrira dans un édifice consacré spécifiquement à l'islam, un édifice qui ne cesse de croître et qui, même indirectement, atteint les musulmans, les soupçonne. Une loi aura un impact négatif en France métropolitaine, mais aussi à l'échelle internationale, dans le monde arabo-musulman, et pas seulement. Entre l'hexagone, et l'étranger, elle ignorera les spécificités de l'outremer, et notamment de la Réunion (un département dirigé par une femme musulmane, Nassimah Dindar). Elle renforcera les femmes qui souhaitent porter la « burqa » dans leur sentiment de ne pas pouvoir trouver un espace de reconnaissance, et les groupes néo-salafistes, qui constituent le principal vecteur de la « burqa », dans leur conviction d'être mal aimés, voire victimisés en France. L'expérience britannique est là pour montrer que des positions

tranchées et radicalement hostiles à la « burqa » se révèlent contre-productives, comme on l'a constaté après les déclarations incendiaires d'un important leader du Labour, Jack Straw, en octobre 2006. Plutôt que de légiférer, il vaudrait mieux encourager les musulmans à se mobiliser eux-mêmes contre la « burqa », et privilégier une démarche de persuasion plutôt que de contrainte juridique.

Ces arguments, et bien d'autres, ont depuis les réunions du groupe trouvé un large écho dans les médias, et notre rapport n'a pas pour objet d'argumenter davantage contre le vote d'une loi - la position du Parti socialiste s'est d'ailleurs clarifiée sur ce point au moment où nous rédigeons ces lignes⁶. Le travail de notre groupe permet en revanche de souligner les difficultés, ou les tensions qui surgissent entre l'analyse, et l'action politique. Car ce qu'expliquent certains responsables politiques ayant participé à notre travail est en décalage sensible par rapport aux analyses des chercheurs. Ils indiquent tout d'abord que le PS n'est pas à l'origine de l'affaire, qu'il n'a en rien voulu la Mission qui a été mise en place par le président de l'Assemblée nationale et que le débat, tel qu'il s'organise, est la marque de « la décrépitude globale du débat politique ». De plus, plusieurs insistent : la « burqa » relève du sectarisme, et non de la religion, ce qui pourrait justifier son interdiction. Elle met aussi en cause l'égalité entre les hommes et les femmes, et elle signifierait alors une violence faite aux femmes. Il n'est pas certain, suggère un parlementaire, qu'elle soit étrangère à une offensive islamiste intégriste, elle-même susceptible de liens avec le terrorisme. En tous cas, le port de la « burqa » semble lié à un vif ressentiment à l'égard de la France, à une certaine haine.

Les parlementaires socialistes se disent fort éloignés des motifs d'André Gérin, ou de ceux d'Éric Raoult, et s'inquiètent de l'islamophobie qui sous-tend à droite certaines positions qui se disent laïques. Mais les membres du groupe qui sont du côté de l'action politique, ou ses invités politiques, qui exercent des responsabilités importantes, au Sénat et à l'Assemblée nationale notamment, constatent qu'ils ne peuvent s'abstraire du débat tel qu'il est installé au Parlement. Ils regrettent qu'un fossé ait semblé

se creuser entre certains parlementaires membres de la Mission, et l'univers de la recherche et des idées, mais ne voient pas comment le PS, comme force nationale, pourrait se détourner du débat proprement législatif : leur combat, laissent-ils entendre, consistera non pas à refuser une loi, mais à faire en sorte, comme dit l'entre eux, qu'elle soit « la moins stupide possible ». L'anti-intellectualisme dont ont pu faire preuve certains membres de la Mission n'a aucune place dans les débats de notre groupe, mais chacun peut ressentir l'existence d'une forte distance entre ceux qui analysent le problème en dehors de tout contexte législatif, et ceux qui, tout en comprenant bien ces analyses, se disent obligés d'envisager de légiférer. À la limite, les chercheurs disent aux politiques : pour nous, l'important, est la signification du port de la « burqa », ce qu'elle vient dire du point de vue des femmes qui l'adoptent, leur expérience de la discrimination, de l'exclusion, de la non-reconnaissance qui y a abouti - plusieurs font d'ailleurs savoir qu'à leur avis, les affirmations des politiques sur le sens même du port de la « burqa » ne reposent pas toujours sur des connaissances solides. Mais l'essentiel est ailleurs que dans le débat de fond, il est dans la conviction des politiques qu'il n'est pas possible d'éviter de légiférer. Ils rétorquent aux chercheurs, en effet : une loi est inévitable, la droite l'a fait savoir, notre responsabilité est de faire en sorte qu'elle ne soit pas catastrophique.

⁶ « Aujourd'hui, le Parti socialiste n'est pas favorable à une loi de circonstance, inapplicable, qui n'aurait pas d'efficacité et pourrait s'avérer contraire aux principes constitutionnels. Il demande que soient pleinement utilisés tous les moyens dont dispose déjà la République pour lutter contre le port du voile intégral, dans un climat qui ne pourrait qu'être apaisé par l'arrêt du « débat sur l'identité nationale » et des dérapages et amalgames auxquels il a donné lieu », 6 janvier 2010.

III- Le poids de l'histoire

Depuis plusieurs années, la « diversité » met à l'épreuve le récit national qu'est l'histoire dans un pays comme le nôtre. Des groupes mettent en avant une mémoire collective à l'appui de demandes de reconnaissance qui interpellent le discours historique établi, c'est bien connu et largement débattu. Ce qui l'est moins, ce sont les effets sur les personnes singulières non seulement d'un passé lointain fait de violences extrêmes, mais aussi d'un passé plus proche, d'une expérience vécue sur la longue durée du mépris, de la discrimination, du racisme, de l'injustice. **Les politiques de la reconnaissance que pourraient préconiser avec prudence le PS doivent tenir compte d'une part de demandes collectives,** portées par des associations plus ou moins mobilisées et mobilisatrices, **et d'autre part des difficultés personnelles de ceux qui ont été atteints dans leur existence propre,** dans leur être personnel par des formes de racisme et de discrimination enracinées dans une longue histoire.

De plus, la plupart des grands débats que suscitent les mobilisations « mémorielles », ou la critique des lois dites elles aussi « mémorielles » ont une portée globale et internationale qui est trop sous-estimée en France : ce n'est pas seulement en France métropolitaine, par exemple, que l'article 4 de la loi du 23 février 2005 sur les aspects positifs de la colonisation, a provoqué une forte émotion, c'est aussi dans les anciennes colonies françaises, et dans les DOM-TOM.

La droite est aujourd'hui à son aise avec l'histoire ou, du moins, avec la manipulation de symboles historiques. Mais **la gauche n'est pas seulement amenée à contester la façon dont le pouvoir s'approprie l'histoire,** y compris en invoquant des figures de gauche (Guy Môquet, Léon Blum, Jean Jaurès, etc.), ou en combinant sans embarras

dans son discours des références passéistes et réactionnaires à d'autres, beaucoup plus progressistes, et empruntées alors à la gauche. Elle pourrait être à l'écoute des demandes « mémorielles », qui sont toujours susceptibles de peser sur l'histoire, comme récit national, sans pour autant les accepter telles quelles, en faisant preuve à leur rencontre de sens critique et de rigueur.

Encore faut-il attendre de la gauche qu'elle ne se limite pas à se faire le relai de revendications mémorielles précises et limitées. Car l'histoire en France est un enjeu politique qui va bien au-delà de ces revendications. S'en réclamer, c'est témoigner d'une réelle capacité à incarner une continuité, entre le passé et l'avenir. **Dans la période actuelle, les phénomènes de perte de sens et la crise de l'idée de progrès ont pour conséquence, à gauche, d'affaiblir la capacité à dessiner des utopies, des projets collectifs ;** la mondialisation affecte l'idée de Nation, si étroitement liée, dans notre pays, à l'histoire ; et l'effondrement du communisme, tout comme les difficultés de la social-démocratie privent la gauche non seulement de modèles pour le futur, mais aussi de références historiques qui seraient en même temps porteuses d'avenir - même s'il semble possible de « revisiter » la notion de social-démocratie pour en conserver les idéaux de pluralisme et de compromis : pour diverses raisons, le fil de l'histoire, qui lie le passé au futur, est comme brisé. Il est vrai que contrairement à ce que l'on observe dans d'autres pays, aux États-Unis, au Canada, en Australie par exemple, l'immigration en France relève d'une histoire qu'il est difficile de valoriser, de récits qui sont au plus loin des thèmes fondateurs de la nation.

Dès lors, **tout projet de reconstruire la gauche, de la doter d'un projet ne devrait-il pas comporter des éléments permettant de renouer ce qui se**

défait, de relier à nouveau hier et demain, et de redonner à l'histoire une place importante ? Cela passerait par **un examen sans concession de ce que fut la gauche**, comme idéal et comme pratique, dans la grandeur de certains de ses combats, sans négliger ses erreurs et ses échecs. Par un rappel, pour l'histoire récente, de ses apports, dans la Résistance, dans les combats anticolonialistes, pour protéger les étrangers, pour faire progresser les droits de l'homme (et de la femme !), etc. Par une mobilisation de figures d'adhésion. Par l'évocation de grands processus historiques : la construction des valeurs républicaines face à une droite soucieuse de défendre les privilèges, le rejet (Blum à Tours) de toute forme de subordination à un pouvoir extérieur et à vocation totalitaire ; le refus du néo-libéralisme et en même temps la participation à des combats internationaux et internationalistes.

Cela pourrait également passer par des engagements dans des batailles politiques en même temps qu'historiques : si des lois sont votées, si des discours importants sont prononcés, par exemple sur le rôle de l'État français dans la destruction des Juifs, ou sur la colonisation, c'est parce que des acteurs se sont mobilisés, ont mené un combat. La gauche pourrait aussi se réapproprier des grandes figures de l'histoire qu'elle laisse entièrement ou presque à la droite, voire à l'extrême-droite. Ainsi, comme le signale François Héran devant le groupe, Jeanne d'Arc n'est monopolisée par l'extrême-droite que depuis moins d'un siècle.

Encore faut-il accepter, pour l'histoire comme pour la pensée sociale et politique en général, de ne pas s'enfermer dans ce que le sociologue Ulrich Beck a appelé le « nationalisme méthodologique », qui consiste à ramener toute analyse dans le seul cadre de l'État-nation. L'apport de l'histoire « globale », qui adopte un point de vue articulant divers niveaux (du monde au local en passant par l'Europe et la France) mérite ici d'être signalé.

IV- La confusion des registres

Les demandes de reconnaissance culturelle ne doivent être confondues, analytiquement, ni avec les affirmations religieuses, ni avec les revendications sociales, contre les inégalités ou les injustices sociales, **ni avec les discriminations.** Dans la pratique, tout peut se mêler, mais il vaut mieux, pour la réflexion, séparer les registres. Considérons tout d'abord, simplement, les deux domaines que constituent la « diversité » - un terme flou, qui peut en effet inclure bien des identités ou particularismes - et l'égalité. Un premier risque est ici de confondre problèmes culturels, relevant de la diversité, et problèmes sociaux, et d'affirmer que les premiers ne sont jamais qu'une façon déguisée de ne pas aborder vraiment les seconds. Ce risque est réel lorsque l'action politique répond à des problèmes de justice sociale ou d'égalité en mettant en avant des propositions formulées en termes culturels de diversité et de reconnaissance des identités. De façon plus large, **il convient de distinguer nettement entre plusieurs registres** : une chose est de lutter contre les discriminations, une autre d'agir pour réduire les inégalités, une troisième est d'en appeler à la reconnaissance des différences culturelles, une quatrième de veiller au respect de la laïcité - un concept lui-même complexe, qui touche à des sphères distinctes, et avec des exigences différentes selon qu'il s'agit de l'État, des institutions ou de l'espace public de la société.

Mais **un deuxième risque existe, opposé : celui de dissocier entièrement les registres,** comme s'ils ne se recouvraient en aucune façon. Or les discriminations affectent plus les pauvres, les plus démunis, que les couches les plus aisées ; la poussée des différences culturelles ou religieuses, sans jamais s'y réduire, entretient un certain lien avec les mutations socio-économiques, etc.

C'est pourquoi notre groupe recommande aux acteurs politiques de **reconnaître la spécificité de chacun des registres qui viennent d'être distingués, tout en inscrivant toute mesure, proposition, action dans une perspective d'ensemble, dans la cohérence.** Celle-ci, rappelons-le, ne se réduit pas pour nous à des principes, elle implique un raisonnement reposant en même temps sur les valeurs et sur la connaissance des réalités.

V- La mesure des différences

En novembre 2007, le Conseil Constitutionnel rejetait l'article de la loi relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile qui légalisait les statistiques dites « ethniques ». Nicolas Sarkozy faisait savoir alors qu'il confiait à Simone Veil le soin d'examiner la possibilité d'introduire la notion de « diversité » dans le préambule de la Constitution - la réponse de la Commission Veil sera négative. Quelques mois plus tard, deux parlementaires socialistes, George Pau-Langevin et Christophe Caresche rédigeaient puis faisaient adopter en Commission des lois une proposition de loi plaidant pour la collecte de certaines données sensibles, non pas dans le recensement, mais dans des études du type de TeO (Trajectoires et Origines) de l'INED et l'INSEE. En même temps, le Commissaire pour la diversité et l'égalité des chances mettait en place une commission, la COMEDD, dont la présidence était confiée au démographe François Héran, pour réfléchir à la mesure de la « diversité », et en réaction, un collectif de chercheurs faisait connaître son hostilité à l'égard de cette commission, de sa composition et de ses orientations supposées, et se constituait en contre-commission.

Il y a donc une vive effervescence autour de la question de l'éventuelle mesure des identités, et à l'évidence, les positions s'organisent en dehors du clivage droite-gauche classique.

Un premier point renvoie à des enjeux déjà signalés : **le problème n'est pas idéologique, ou théorique, abstrait, il renvoie à des réalités.** Partout, en France, des groupes, éventuellement sous la forme d'associations, mais pas nécessairement, mettent en avant des demandes qui témoignent d'une réalité significative des phénomènes que l'on peut appeler ethniques, raciaux, religieux, ou culturels. Partout, aussi, les discriminations appellent une action politique forte et soutenue, qu'il s'agisse

de l'emploi, de l'accès au logement, des loisirs, de l'éducation, etc. **Les statistiques qu'il vaut mieux appeler « de la diversité » plutôt qu'« ethniques » sont utiles si elles permettent d'agir contre les discriminations.** Elles ne sont pas une fin en soi. **Mais ne constituent-elles pas une source d'ethnisation ou de racialisation de la société française, qu'elles décriraient en termes ethniques, raciaux, ou assimilables ? Ne constituent-elles pas une entorse aux principes de la République ?**

En fait, les statistiques n'ont jamais obligé quiconque à appartenir à une catégorie, il existe déjà de nombreuses études, qui apportent des connaissances utiles tenant compte de catégories comme l'origine nationale ou la religion : on sait par exemple que les musulmans envoient plus leurs enfants à l'école publique que les catholiques ; que dans la vie professionnelle, le genre est un critère particulièrement discriminant ; que la réussite scolaire est plus déterminée par l'appartenance à un milieu social populaire, ouvrier notamment, que par le fait d'être « issu de l'immigration », etc.

François Héran, reçu par le groupe lors d'une de ses dernières séances, évoque encore une enquête très remarquée sur les contrôles de police dans l'espace public⁷ : elle repose sur un découpage en cinq catégories d'apparence physique pour la population de référence (les personnes qui subissent des contrôles de police au faciès). Elle procède d'un postulat simple, selon lequel la perception de l'apparence des personnes concernées par ces contrôles est la même qu'il s'agisse de la police ou des observateurs qui mènent l'enquête. Il signale d'autres travaux de recherche, qui ont dans certains cas bénéficié de dérogations de la part de la CNIL, et affirme que ce qui manque le plus au débat, c'est la connaissance de ce qui se fait déjà en la matière.

La gauche peut-elle s'orienter en faveur des « statistiques de la diversité » ? Il faut d'abord rappeler qu'à plusieurs reprises, elle a été pionnière dans des initiatives correctrices et volontaristes qui relèvent des questions qui nous occupent : ZEP, parité, PACS par exemple - mesures qui ne présentent aucun caractère « ethnique ». Mais elle a aussi pris du retard sur la droite : absence de membres des « minorités visibles » dans le gouvernement Jospin notamment. Il faut ensuite dire avec force qu'**il est possible de conjuguer les valeurs de la République, et la collecte de données sur la « diversité »**. Cela implique de respecter certaines conditions (anonymat, pas de fichiers - une préoccupation particulièrement forte en France, où l'on évoque vite le fichier des Juifs sous l'occupation, même si les Juifs ont été alors identifiés mais pas « statistiqués » - auto-désignation des personnes enquêtées notamment, surveillance assurée par la CNIL) et de ne pas faire du recensement un outil pour cette collecte. Le rapport de la COMEDD qui vient d'être publié est de ce point de vue particulièrement modéré au regard de ce qu'on pouvait imaginer, compte tenu des déclarations initiales de Yazid Sabeg. François Héran le confirme : le COMEDD n'a pas demandé de nouvelles marges de manœuvre ou des dérogations pour mettre en œuvre des enquêtes statistiques. Son rapport n'a peut-être pas répondu aux attentes du Commissaire qui l'avait commandé, et qui n'était d'ailleurs pas présent lors de sa présentation.

Ce qui nous conduit à une remarque qui renforce ce qui a été dit plus haut de la distance ou des tensions entre acteurs politiques et chercheurs : le débat politique ne peut être exactement le même que celui des chercheurs. La gauche, si elle accepte le principe de la production de connaissances par les chercheurs, comme l'enquête sur les contrôles au faciès évoquée plus haut, se doit de rappeler que **les statistiques ne sont pas neutres, que les risques de manipulation, d'instrumentalisation et de déformation existent**. Le débat sur les statistiques « ethniques » se prolonge très directement par celui sur les « discriminations positives » et, plus largement sur l'acceptation, ou non, de mesures volontaristes destinées à corriger les injustices mesurées éventuellement par de telles données.

Le groupe a croisé à plusieurs reprises ce débat qui risque de tourner à l'affrontement idéologique, mais qui peut aussi renvoyer à des pratiques concrètes et limitées. Ainsi, il est possible, une fois mesurée une discrimination donnée dans une entreprise, d'user de la menace du contentieux, qui exerce des effets puissants sinon en termes d'amendes du moins sur l'image et la réputation. La contrainte peut être un levier de changement sur les comportements. Il est également possible, lorsqu'il est établi que la discrimination indirecte joue dans l'accès à l'emploi public malgré l'égalitarisme des concours administratifs, de mettre en place diverses mesures qui accompagnent jusqu'au terme du processus les candidats risquant d'être discriminés - ce que fait par exemple la ville de Roubaix pour l'accès à la fonction publique de catégorie A pour des jeunes venus de quartiers en ZUS.

⁷ Indira Goris, Fabien Jobard, René Lévy, Police et minorités visibles, les contrôles d'identité à Paris, Open Society Institute, New York, 2009, <http://www.mediapart.fr/files/PoliceContrôles.pdf> :

« L'étude a confirmé que les contrôles d'identités effectués par les policiers se fondent principalement sur l'apparence : non pas sur ce que les gens font, mais sur ce qu'ils sont, ou paraissent être. Les résultats montrent que les personnes perçues comme « Noires » (d'origine subsaharienne ou antillaise) et les personnes perçues comme « Arabes » (originaires du Maghreb ou du Machrek) ont été contrôlées de manière disproportionnée par rapport aux personnes perçues comme « Blanches ». Selon les sites d'observation, les Noirs couraient entre 3,3 et 11,5 fois plus de risques que les Blancs d'être contrôlés au regard de la part de ces deux groupes dans la population disponible à être contrôlée par la police (ou la douane). Les Arabes ont été généralement plus de sept fois plus susceptibles que les Blancs à être contrôlés ; globalement, ils couraient quant à eux entre 1,8 et 14,8 fois plus de risques que les Blancs d'être contrôlés par la police (ou la douane) sur les sites retenus, également au regard de la composition de la population disponible. Les entretiens de suivi réalisés avec les personnes qui venaient d'être contrôlées donnent à penser que les Noirs comme les Arabes subissent d'ordinaire davantage de contrôles de police que les Blancs. » p. 10

VI- De quoi est faite la « diversité » ?

Trop souvent, la « diversité » renvoie à l'image de quelques ensembles, eux-mêmes aux contours flous, et qui seraient justifiables d'une seule et même analyse, comme d'un seul et même type d'action politique : les « minorités visibles », et l'on pense alors d'abord aux Noirs ; et, peut-être moins « visibles », les individus qui semblent relever de l'immigration arabo-musulmane. Les handicapés. Les femmes - qui sont évidemment bien plus qu'une « minorité » (encore qu'une telle affirmation mérite discussion : le terme de « minorité » renvoie en effet à une représentation de moindre légitimité, et pas tant ou pas uniquement à une estimation quantitative). Les homosexuels. Etc.

Chacun de ces ensembles mérite d'être décomposé en sous-ensembles eux-mêmes fortement différenciés. Et il suffit d'entrer dans le détail de l'un de ces sous-ensembles pour constater que les idées trop générales sont inadaptées. C'est ainsi que **notre groupe a discuté, à partir d'une présentation par un de ses membres, des Chinois en France. Ceux-ci ne relèvent, dans notre pays, ni d'un passé colonial, ni d'un passé social** - ils n'ont pas été exploités dans l'industrie comme les migrants maghrébins des années 1950, 1960 ou 1970. Ils conjuguent logiques entrepreneuriales et logiques de travail, et s'ils ne semblent pas actifs au point de former une « minorité visible » qui serait particulièrement visible dans l'espace public, il s'agit là d'une spécificité bien française : dans d'autres pays, cette diaspora a une visibilité bien différente. Plus que discriminés, les Chinois en France sont victimes de stéréotypes et de préjugés. Les sans-papiers chinois sont aussi l'objet de violences crapuleuses (dans le nord-est de Paris et en Seine-Saint-Denis). Surtout, l'immigration chinoise pourrait constituer une chance pour notre développement économique et notre présence en Chine - la fermeture de la France à son encontre est

un mauvais choix économique. Encore faut-il ici être prudent - une ville comme Toronto, comportant une importante communauté chinoise, ne voit guère ses liens économiques avec l'Asie s'affermir de manière significative.

Il y a un point à généraliser : **la France, à l'instar du Royaume-Uni ou de l'Espagne, devrait produire des études sérieuses sur l'apport de l'immigration à sa croissance ou à son PNB.** Le cas des migrants chinois nous invite non seulement à faire des études de ce type de manière générale, à propos de l'immigration dans son ensemble, mais aussi de façon spécifique, à propos de telle ou telle « minorité ». Il nous invite aussi à réfléchir à la question de la multi-appartenance : demander aux migrants chinois de renier leur identité d'origine serait une erreur, **les appartenances multiples peuvent être une force pour la société d'accueil.** Encore convient-il de **ne pas réduire ces enjeux, qui présentent des dimensions politique, diplomatiques, sociales et culturelles, à leur seule « utilité » économique.**

Autre « minorité » dont le groupe a traité : les Noirs. On peut dater à 2005 le tournant qui, en France, met la question noire au cœur du débat public, avec la naissance des Indigènes de la République et surtout celle du CRAN, avec aussi, les émeutes d'octobre-novembre 2005 qui ont suscité des commentaires parfois douteux, voire racistes sur l'ethnicité des acteurs ou la polygamie des familles noires. Les Noirs de France cessent d'être invisibles, et le CRAN a même fait scandale en publiant, en janvier 2007, les résultats d'un sondage qui permet de les compter - 3,86 % des personnes interrogées se sont dites noires, ce qui correspond à plus d'un million huit cent mille adultes -, mais aussi d'estimer, en approximation certes, les discriminations dont ils se disent victimes

- 56 % se déclarent victimes de discriminations au quotidien. L'idée d'une identité noire est elle-même problématique. Toujours est-il qu'on peut penser qu'avec l'intervention de patrons modernisateurs, **c'est l'irruption de Noirs dans le débat public, en tant que tels, qui a fait le plus progresser le projet de développer en France des « statistiques de la diversité »**. La plupart des minorités plus ou moins constituées ne s'en préoccupaient guère, ou se comptaient le cas échéant, mais sans donner une grande publicité à leurs études - ce fut le cas pour les homosexuels avec le périodique Têtu, ou pour les Juifs de France, depuis longtemps, avec les travaux de Doris Bensimon et de Sergio Della Pergola ou, plus récemment, du sociologue israélien Erik Cohen.

Trop souvent, les débats d'aujourd'hui reposent sur des catégories héritées d'un passé récent, mais sans tenir compte des changements en cours. Ainsi, les informations relatives au pays de naissance des parents, que l'INSEE recueille dans nombre de ses enquêtes, sont pertinentes s'il s'agit des discriminations dont pâtissent les descendants de la deuxième génération. Mais elles ne permettent pas d'approcher les discriminations qui atteignent désormais la troisième, voire la quatrième génération, ou celles dont sont victimes les habitants des DOM et leurs descendants.

VII- L'organisation des grands débats

L'exemple québécois de la Commission sur les accommodements raisonnables

Le débat actuel sur l'identité nationale est loin d'être convenablement organisé, la gauche l'a dit avec force depuis son lancement à l'automne 2009. Par ailleurs, le fait que la Mission présidée par André Gérin sur la « burqa » puisse rendre son rapport après qu'une proposition de loi a été annoncée par le président du groupe UMP de l'Assemblée nationale témoigne du faible cas que peut faire le pouvoir actuel de ce type de procédure. En leur temps, la commission Stasi (2003-2004) ou, lors de la première cohabitation, la commission Marceau Long (1986-1987) ont abrité des échanges souvent de qualité, et surtout, elles ont cherché à apporter un éclairage sans calcul politicien, pour calmer le jeu sur des enjeux importants (la nationalité, le port de signes religieux « ostensibles ») et apporter des repères, notamment aux enseignants déboussolés par la question du port du « foulard ».

La Commission Bouchard/Taylor sur les « accommodements raisonnables », au Québec, montre qu'il est possible d'aller encore plus loin dans l'instauration d'un **débat construit, bien informé, de bon niveau, démocratique, participatif, et débouchant sur des propositions consistantes et raisonnables.** Disposant d'un budget conséquent, les deux intellectuels (un historien et un philosophe) présidant la commission ont commandé des enquêtes, et ont disposé d'un an pour mener à bien leur travail. Ils ont organisé des forums, des auditions publiques, et leur travail à bien des égards cathartique, mais contrôlé, a abouti à un rapport dont le contenu est passionnant. Il montre que le Québec a vécu une sorte de panique morale, une crise d'identité dans laquelle les médias ont soufflé sur le feu, et il démonte la façon dont des faits divers ont été gonflés, sur-interprétés, déformés à outrance, créant un climat d'inquiétudes non ou peu fondées. La commission a finalement responsabilisé les médias, qui désormais parlent moins d'affaires

semblant mettre en cause l'identité nationale. Elle a calmé le jeu, et au moment où notre pays est embarqué dans le débat sur l'identité nationale lancé par le ministre Éric Besson, elle apporte une véritable leçon.

Même si depuis le rapport Bouchard/Taylor certaines difficultés sont réapparues, faute notamment de la poursuite d'une dynamique associant le pouvoir politique et les intellectuels, le débat québécois sur les « accommodements raisonnables » **s'est avéré légitime, précisément sur l'identité nationale.** Il a pu être confié à des intellectuels - loin de tout anti-intellectualisme, et sans qu'il soit besoin de faire intervenir la haute administration pour l'organiser. Il a pu revêtir la forme de la démocratie participative, sans laisser trop d'espace aux dérapages (qui n'en ont pas moins existé, mais qui ont été contrôlés), il a été construit, organisé, et a pu apporter de la clarté pour finalement mettre fin aux fantasmes et aux dérives, contrairement à ce que l'on observe en France. **La gauche n'a-t-elle pas tout à gagner à construire ou soutenir des initiatives de ce type,** plutôt que de se contenter de critiquer, à juste titre certes, le débat sur l'identité nationale ?

VIII- La mixité. Réflexion à partir du cas du logement social

Jusque vers la fin des années 1970, le logement social était en France une solution. Il est alors apparemment devenu depuis un problème que les politiques de la ville ou la législation (loi Besson, loi Dallo) s'efforcent en vain de résoudre.

Lors des Trente Glorieuses, le logement social ne se soucie pas de « diversité », il est d'abord inscrit dans une vision collective valorisant l'idée de progrès. Les catégories sociales qui s'y mêlent, couches populaires, mais aussi couches moyennes y trouvent l'accès à la vie moderne, en même temps qu'elles n'ont pas de problèmes de « mixité ». L'État est alors garant de l'égalité d'accès, et les attributions se font sur la base de critères sociaux.

L'évolution récente n'est pas seulement la crise des banlieues, la montée des violences urbaines, la formation de ghettos. **C'est aussi le doute quant à la justice et la montée d'exigences de transparence dans les attributions de logements sociaux ;** l'inquiétude quant au périmètre même du logement social : doit-il être réservé aux plus démunis, être proposé aux couches populaires les plus larges, s'ouvrir encore plus ? C'est également le sentiment que le logement social est déserté par les couches moyennes, par les plus aisés, les moins démunis. Ce qui pose une question délicate : si le logement social doit être associé à un idéal de solidarité, cela n'implique-t-il pas de le réserver aux plus pauvres, qui n'ont pas accès au marché, et de laisser les autres catégories de la population se tourner vers le secteur privé ? Les politiques du logement social, si elles sont tentées de le réserver aux plus pauvres ont pour conséquence rapide la ghettoïsation de l'habitat social - tout le contraire de la mixité. L'idéal de justice - aider les plus démunis - devient alors l'opposé de l'idéal de la mixité et du brassage. Par ailleurs, la mixité elle-même, de sociale, tend

de plus en plus à être pensée et vécue en termes d'origine nationale, voire en termes ethniques ou raciaux. Est-il souhaitable de répartir les habitants sur la base de telles catégories ? Si oui, comment éviter le fichage ethno-racial, lui-même susceptible de déboucher sur des attributions douteuses, et en tous cas contestables, y compris devant les tribunaux ?

Le logement social peut-il répondre aux locataires qui attendent une gestion personnalisée de leur logement, difficilement compatible avec les contraintes de gestion et les habitudes des bailleurs sociaux ? Comment faire de la mixité un critère central de réussite du logement social, si les difficultés personnelles des habitants dépassent largement le seul problème du logement, tout en rejaillissant sur lui ? Dans notre groupe, le scepticisme sur la mixité est de mise, et il se renforce quand un élu, à la fois député et maire, dit fort simplement que la mixité est une « hypocrisie » : ceux qui la prônent et qui parlent de casser les ghettos n'en veulent pas, en tous cas pas pour eux. **La « mixité » apparaît trop souvent comme un mythe qui empêche de voir la situation réelle et de mener les actions qui, précisément, permettraient de la réaliser.** La gauche ne réussira qu'en refusant de s'enfermer dans l'« hypocrisie » de discours mythiques, et en formulant des projets concrets et pragmatiques de « mixité », dans le logement, mais aussi en matière d'éducation et par exemple de carte scolaire, dont le principe peut être soutenu tout en renouvelant les modes d'application.

L'avant-dernière séance du groupe, consacrée de façon spécifique à la question du logement et largement centrée sur le thème de la mixité est d'abord l'occasion de mettre l'accent sur les logiques de ségrégation, de relégation et d'exclusion qui caractérisent certains quartiers. Au sein même du

logement social, il n'est pas difficile de distinguer entre ces quartiers et ceux qui accueillent les familles dans des conditions satisfaisantes. Les élus locaux sont vite démunis et seuls face aux besoins et au coût du logement social. Comment promouvoir la mixité sociale si une partie de la population est insolvable et constitue, faute de ressources, des catégories dont personne ne veut, et qu'il faut pourtant bien loger ? Et que peut signifier la mixité sociale dans l'habitat, si elle ne correspond pas à une certaine qualité de vie, si elle est artificielle, si l'on force des familles des couches moyennes à vivre dans un quartier qu'elles jugent dégradé, et dégradant, et qu'elles quitteront dès que possible ?

Les effets obtenus par les politiques de mixité ne sont pas toujours ceux qui étaient visés, et les actions mises en œuvre pour l'imposer peuvent avoir pour conséquence une rigidité accrue qui va à terme augmenter la ségrégation urbaine du fait notamment des stratégies de contournement des familles.

La mixité sociale est un idéal qui semble s'opposer à la formation de ghettos, pour pauvres comme pour riches. Elle s'oppose également à l'idée d'homogénéité et, de là, semble aussi mettre en cause l'existence de tendances à la formation de communautés dans les quartiers populaires. Or si de telles communautés peuvent aboutir à du communautarisme, certes, elles peuvent aussi, ce qui est peu présent dans le débat français, apporter des ressources que la société ou la puissance publique n'offrent pas, ou plus, des formes de solidarité et d'entraide. En matière d'habitat, **les communautés apportent des réalités plus ambivalentes qu'on ne croit : elles comportent des logiques de fermeture, mais aussi elles permettent une certaine intégration.**

Il n'est donc pas facile de se rapprocher concrètement de l'idéal de mixité que la gauche souhaite généralement promouvoir. Celle-ci, tout d'abord, hésite à tenir compte des dimensions culturelles ou nationales que peuvent comporter ces questions d'habitat, et à faire face aux discriminations qui peuvent leur être associées : le Parti socialiste, par exemple, ne s'est pas prononcé sur la proposition,

avancée par certaines associations, d'appliquer aux demandes de logement social la même démarche que celle du CV anonyme pour les demandes d'emploi, en écartant du contenu de ces demandes les références à la nationalité ou au patronyme pour ne conserver que les éléments relatifs à la situation sociale.

Les difficultés ne sont pas pour autant toutes politiques, elles tiennent aussi au fait que souvent, ceux qui supportent le plus le coût psychologique des politiques « volontaristes » en la matière sont les plus pauvres : si l'on casse des « barres », par exemple, leurs habitants, appelés à vivre ailleurs, auront à changer de domicile et à reconstruire leurs repères, la rupture sera pour eux plus délicate que pour d'autres. Dire des « barres » et des tours des années 1960, alors incarnation de la modernité, qu'elles sont devenues des « verrues » qu'il faut détruire dans le cadre des opérations de l'ANRU, c'est aussi tenir un discours très violent pour leurs habitants qui y sont aussi attachés, y ont vécu, y ont leur histoire.

Pour réussir une opération de rénovation, combattre le sentiment de relégation qui gagne certaines populations, il convient peut-être aussi, voire plutôt, de **favoriser les dynamiques internes de mobilisation et d'investissement des habitants dans la gestion et la transformation de l'habitat** - ce qui est parfois appelé l'empowerment - la capacité pour leurs habitants à gérer eux-mêmes certains éléments du quartier ou de la cité. Or les quartiers de relégation sont peuplés par des habitants qui ne sont guère capables de se mobiliser, en tous cas bien moins qu'à l'époque des « banlieues rouges », quand un tissu associatif, syndical et politique irriguait ces mêmes quartiers.

Aujourd'hui, la question de la mixité est culturelle, et pas seulement sociale, ce qui complique la réalisation de cet idéal. Et elle n'est pas une question de logement seulement, elle s'inscrit dans des logiques plus larges d'aménagement de l'espace. Penser la lutte contre la ségrégation spatiale implique dans ces conditions de réfléchir en termes de territoire et notamment de désenclavement de certains

quartiers, séparés non seulement du centre-ville, mais aussi des bassins réels d'emploi. Il convient aussi de ne pas réduire la question de l'habitat à ses seules dimensions sociales ou socio-économiques, et de repenser les formes urbaines, les modèles d'urbanisme ou les modes de financement et de construction de l'habitat, qui peuvent favoriser ou non la mixité, par exemple en veillant au maintien et au développement d'espaces publics dans les villes, où existe trop souvent une tendance à leur privatisation.

Disons-le donc avec force : **l'idéal de la mixité ne doit pas être abandonné, mais il ne doit pas devenir une formule incantatoire**, un dogme, une formule théorique, une idéologie, **il appelle des actions concrètes, sur le terrain**. Et ajoutons une dernière remarque, qui tiendra lieu ici de transition : il n'est pas possible de dissocier l'analyse politique du logement de celle de l'école. Les couches moyennes et supérieures, qui ont des degrés de liberté dans le choix de leur logement, valorisent en premier lieu l'environnement social, et notamment la présence ou non de l'immigration. Ce n'est qu'en deuxième lieu qu'elles s'intéressent à l'accessibilité, au point que des chefs de familles s'éloignent considérablement de leur lieu de travail et payent très cher un logement, mais dans un environnement social qui leur convient. Toujours est-il que ces deux variables pèsent lourdement sur les logiques de la ségrégation.

IX- Du logement à l'école

Le lien entre la question du logement et la question scolaire est avéré par des études, évoquées devant notre groupe par la sociologue Agnès Van Zanten, qui signale que **lorsqu'on interroge les familles relevant des classes moyennes, deux tiers d'entre elles disent avoir choisi leur résidence en fonction de l'école**. Les dynamiques ségrégatives opèrent donc simultanément dans l'habitat et l'école, elles sont les conséquences de stratégies que seules les couches moyennes et supérieures peuvent réellement développer. Agnès Van Zanten précise que contrairement à ce que laissent entendre les médias, qui s'intéressent avant tout au « délit d'initiés » que commettent des cadres du secteur public ou des enseignants, les stratégies les plus radicales, celles qui peuvent notamment aboutir aux ghettos pour riches évoqués par Éric Maurin, sont le fait de cadres supérieurs du secteur privé.

Les stratégies aboutissant à la ségrégation scolaire ne jouent pas seulement dans l'espace, et en relation à des stratégies liées au logement. Les couches moyennes peuvent parfois aussi « coloniser » une école, en obtenant des classes de niveau qui, au sein de l'établissement, se démarquent nettement des classes accueillant massivement des enfants « issus de l'immigration ». De telles classes sont en principe interdites, elles fonctionnent de fait dans de nombreux collèges. Car le cœur des comportements des parents entrant dans des dynamiques ségrégatives est de « fuir les enfants d'immigrés ». La qualité d'un collège du point de vue des familles de couches moyennes, est dans sa fréquentation, bien avant ses enseignants ou ses équipements, et malgré les efforts des chefs d'établissement par exemple pour diversifier les filières et les options.

Le dossier de la ségrégation scolaire est aujourd'hui assez bien documenté. Ainsi, on sait que des classes homogènes de bas niveau aggravent la ségrégation - mais les enseignants déclarent ne pas savoir enseigner dans des classes hétérogènes. Et surtout, on ne dispose pas d'étude qui démontrerait de façon nette les bénéfices de la mixité.

La question des inégalités est aussi présente dès que l'on aborde le dossier de la formation des élites en particulier à travers les Grandes Ecoles et les classes préparatoires. Le groupe et ses invités reconnaissent que dans l'ensemble, **le débat français sur l'éducation est dominé, à gauche, et de très loin par des préoccupations sociales, il laisse peu de place au thème de la diversité, ou même à celui des discriminations raciales** alors même, paradoxalement, que ce que fuient les parents des couches moyennes et aisées sont les enfants d'immigrés. Le « social » avale tout dès qu'il est question d'éducation et, en dehors du genre, insuffisamment nombreuses sont les études qui portent sur les discriminations - il existe néanmoins des travaux portant sur les prénoms qui permettent de connaître les parcours d'enfants immigrés.

Une hypothèse peut ici être avancée : la gauche, politique comme syndicale, est l'héritière de l'« école républicaine », elle est mal à l'aise face à des enjeux nouveaux, à commencer par les discriminations autres que strictement sociales ou par la violence à l'école. Ce n'est pas être antirépublicain que de constater qu'aujourd'hui, l'idéal républicain fonctionne trop souvent, là aussi, comme un dogme et paralyse la réflexion. La création des ZEP, par exemple, n'a-t-elle pas été combattue par la FEN ?

En conclusion

Notre rapport ne prétend pas à l'exhaustivité, mais il pose certains problèmes et ébauche des réponses. Il propose aussi, en définitive, une démarche, une méthode, en même temps que des résultats qui peuvent être synthétisés en trois points principaux.

1. Un premier point concerne la disjonction entre les réalités qui s'observent sur le terrain, et le rappel incantatoire des grands principes au niveau national. La France est « diverse », et la « diversité » présente une face de lumière, créatrice, porteuse d'innovations, d'ouverture au monde, de confiance dans l'avenir, et une face d'ombre qui alimente à juste titre de lourdes interrogations relatives au communautarisme, à la fermeture, à la mise en cause des droits de la femme : il faut partir de là, en même temps de la question sociale qui ne se réduit pas aux ghettos et aux banlieues, mais qui y trouve son expression paradigmatique. Le multiculturalisme, comme politique de reconnaissance des différences, ne saurait être naïf, trop confiant dans des « minorités » vite tentées par le lobbying, ou pire encore, ni oublieux des valeurs universelles qu'incarnent en France l'idéal républicain bien compris ou la laïcité. Il peut déboucher sur des droits culturels. Ceux-ci doivent-ils être attribués aux individus, et non confiés à des communautés ou à leurs responsables ? La question mérite d'être posée. Peut-être y répondra-t-on en faisant preuve d'inventivité et en tenant compte d'un « noyau dur » non négociable de droits individuels. Et même tempéré, le multiculturalisme ne saurait se substituer au combat contre les inégalités ou l'injustice proprement sociale.

Sur un autre registre, **la multi-appartenance apporte une réponse à des attentes** qui sinon risquent de déboucher sur la radicalisation des acteurs concernés, qui seraient sinon obligés à faire des choix parfois douloureux, en même temps qu'elle

offre des opportunités économiques considérables, faciles à établir dans certains cas comme celui de la diaspora chinoise en France. Pour des jeunes, elle permet d'éviter la stigmatisation liée à la culture ou à la nation des parents, sans interdire la fierté d'être Français. Elle permet de **considérer les communautés d'affinité et de solidarité non pas comme un danger communautariste** - qui existe certes - **mais comme un sas utile à l'intégration dans la société. Dans cette perspective, diverses mesures peuvent être envisagées**, sans remettre en cause le contrôle des flux migratoires : faire de l'apprentissage de la langue un droit pour les étrangers (et non une condition pour pouvoir migrer), investir davantage dans l'enseignement des langues en France ; encourager les migrants qui souhaitent développer des PME internationales en direction de la région du monde d'où ils proviennent, ou des pays où leur diaspora est implantée, réformer dans le sens de l'ouverture les politiques migratoires pour les diasporas entrepreneuriales ; régulariser les familles de sans-papiers qui travaillent et ont des enfants scolarisés, etc.

2. Longtemps déniées, apparues dans le débat public vers la fin des années 1990 grâce notamment à la gauche (le GELD, préfiguration de la HALDE, a été créé par Martine Aubry en 1999), **les discriminations doivent être combattues**, tout le monde en est convaincu, **et ce combat appelle un certain volontarisme. Celui-ci sera d'autant plus efficace qu'il reposera sur des données quantitatives**, dont la collecte, possible et souhaitable, peut fort bien être assurée par des études et enquêtes compatibles avec les principes républicains et répondre par conséquent à diverses conditions (anonymat, auto-déclaration, etc.).

Des mesures volontaires de lutte contre les discriminations ne doivent pas être confondues avec

des mesures, du même type, contre les inégalités. La « **discrimination positive** » **correspond plutôt, dans la pratique, à l'action contre les inégalités**, qu'il s'agisse de veiller au respect de l'égalité ou de la promouvoir activement. Elle existe en fait depuis longtemps en France, qu'il s'agisse du handicap (la loi oblige les entreprises à employer un certain quota de personnes handicapées, faute de quoi elles sont taxées), des ZEP, des quartiers DSQ ou de la parité, et plutôt que de la rejeter pour des raisons idéologiques générales, nous plaçons pour qu'elle soit tentée, à condition que ce puisse être à titre expérimental avant d'être éventuellement généralisé, et qu'il y ait évaluation systématique.

Le vocabulaire lui-même devrait être valorisant, c'est pourquoi **l'expression de « discrimination positive » devrait être délaissée, tant elle est en elle-même disqualifiante, au profit par exemple de l'expression « action positive »**, voire de celle d'« action affirmative » - reprise ici de l'anglo-saxon « affirmative action ». Contrairement à des idées trop élémentaires, l'action positive n'est en aucune façon une politique de reconnaissance de la diversité ou de telle ou telle minorité ; c'est une politique purement sociale, qui agit contre des injustices et des inégalités purement sociales, face à l'emploi, dans l'éducation, le logement, la santé. Mais **ce n'est pas minimiser les questions de reconnaissance des particularismes identitaires que de promouvoir des mesures sociales**⁸. Les questions de discrimination, d'inégalité sociale et de différences culturelles ou religieuses ne sont ni totalement séparées, ni strictement identiques. Elles se chevauchent. Ainsi, une recherche menée à Lille, au sujet des discriminations à l'université, montre qu'un prénom « arabo-musulman » est source de discrimination seulement lorsqu'il redouble l'appartenance à un milieu modeste.

Une action contre la disqualification des minorités, qu'elles soient définies ou non en rapport avec l'immigration, **passer par des efforts pour promouvoir dans le discours politique et, de là, dans les médias, une image positive de leur contribution**, actuelle et virtuelle, en particulier économique, mais aussi culturelle. En outre, la police mérite une mention particulière et doit faire

l'objet de dispositions nettes et tranchées, par exemple en ce qui concerne les contrôles d'identité « au faciès ».

3. Le savoir social des politiques est souvent considérable, ils ont pour la plupart une expérience forte et prolongée du « terrain » et sont tout à fait capables de s'en servir dans leur réflexion. Mais, et c'est la troisième leçon de notre travail de groupe, **une tension, voire une distance demeurent entre ceux dont la vocation est du côté de l'analyse et de la production de connaissances, et ceux qui sont plongés dans l'action politique**. Cette tension, cette distance ne peuvent être complètement abolies, mais tout ce qui peut contribuer à les réduire est utile. Sur les enjeux qui sont ceux de notre groupe, une dynamique s'est ébauchée, entre intellectuels ou chercheurs, d'une part, et d'autre part, responsables politiques : il convient de la développer, mais aussi de l'étendre à d'autres enjeux. C'est la meilleure façon de rapprocher le savoir des uns et les responsabilités des autres, au profit d'un projet de gauche qui soit à la fois efficace, pour ceux qui auront à le porter devant les citoyens, et réaliste, sans démagogie. La démocratie a besoin de cette articulation entre le monde des producteurs de connaissances et celui de l'action politique. Il faut encourager tout ce qui peut renforcer une telle articulation, tout ce qui peut créer des dynamiques conjointes entre politiques et scientifiques ou intellectuels. Encore faut-il que chacun fasse des efforts : aux politiques de ne pas penser exclusivement en termes de loi, d'État, de valeurs abstraites, et d'admettre qu'une loi ne règlera aucun des problèmes de fond qui, par exemple, ont abouti à ce que des femmes arborent la « burqa ». Et aux intellectuels, aux chercheurs, de ne pas s'enfermer dans des postures purement critiques, de ne pas négliger l'importance qu'il y a à disposer dans une société de repères voire de fixer des interdits, y compris sous la forme de lois, aussi imparfaites qu'elles puissent être, et de réfléchir aux mesures constructives qui pourraient prolonger concrètement leurs analyses.

Une question était au cœur du travail du groupe, celle du dépassement de l'opposition structurante, mais trop simple, entre

universalisme et reconnaissance, de quelque nom qu'on l'appelle - il nous semble que ce rapport apporte quelques éléments de réponse.

Si l'on se réfère de manière dogmatique à des principes généraux, sans esprit critique, le débat peut tourner à l'affrontement stérile. Le fétichisme d'une formule comme « la neutralité de l'État », par exemple, risque de déboucher sur l'aveuglement à certaines formes d'oppression. On ne règlera pas les immenses questions envisagées dans ce rapport en quelques mois, elles appellent un effort soutenu, sur la longue durée, elles appellent aussi une combinaison permanente de référence à des valeurs, et de pragmatisme.

^a Sur cet enjeu, le débat entre Axel Honneth et Nancy Fraser apporte un éclairage particulièrement décisif : *Redistribution or Recognition? A Political-Philosophical Exchange*, Verso, 2003.

Recommandations pour un nouveau cycle de politiques publiques

Les recommandations ou propositions qui suivent relèvent chacune d'un, de deux ou des trois grands axes qui sous-tendent ce rapport et qui concernent :

- les discriminations,
- la diversité culturelle,
- les inégalités sociales.

1• Une HALDE indépendante, renforcée et reconfigurée : augmentation de ses capacités d'observation, d'analyse et d'évaluation des politiques publiques d'une part, et d'autre part introduction d'un pouvoir juridique et de sanction. Constitution d'un conseil scientifique, capacité de lancer des enquêtes globales et régulières sur la discrimination directe, indirecte et systémique en France ; antennes territoriales pour se rapprocher des individus. Capacité de traduire en justice les cas de discrimination impliquant des individus, des entreprises privées et des services publics ; capacité de se porter partie civile et d'apporter un appui légal et financier aux personnes en butte aux discriminations. Professionnalisation de son fonctionnement (encadrement des délais de réponse notamment). Augmentation et pérennisation de son budget. Obligation de publication annuelle d'un bilan de l'application des lois relatives aux discriminations.

2• Renforcer les clauses de responsabilité sociétale (diversité, lutte contre les discriminations, insertion...) dans les procédures d'attribution des marchés publics.

3• Un agenda de la diversité pour construire des politiques intégrées de la diversité et de la lutte contre les discriminations au niveau des collectivités locales, territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en consultation avec les populations concernées pour

la prise en compte des particularités locales et la mobilisation des diverses parties prenantes.

4• Participation des populations : vote et éligibilité des résidents étrangers non communautaires aux élections locales ; nouvelles modalités de soutien aux associations et à l'économie sociale et solidaire, consolidation de l'emploi associatif, développement des plateformes d'appui à la créativité des territoires, soutien à l'économie responsable, au volontariat, au service civique et aux congés d'utilité sociale pour les salariés.

5• Un plan d'action concernant la police : mesures pour proscrire le racisme et la discrimination policière, pour améliorer les relations entre la police et les populations. Création d'une nouvelle police de proximité. Formation des policiers sur les 3 axes de notre rapport.

6• Mobiliser les médias et les institutions culturelles et éducatives pour mettre fin aux stéréotypes et aux préjugés.

7• Dans le cadre de l'école, introduire une formation pertinente sur les 3 axes pour les enseignants.

8• Reconnaître et encourager les initiatives permettant de mieux penser la différence, la mémoire, l'histoire, la langue d'origine, la culture. Aide à la création culturelle.

9• Recenser et mesurer les discriminations.

10• Mieux utiliser les données disponibles en matière de discrimination, d'origine nationale, etc., en s'appuyant sur les données déjà existantes dans les enquêtes officielles (INSEE par exemple) et dans les entreprises et en affiner l'exploitation pour mieux lutter contre certaines discriminations indirectes.

Les recommandations qui précèdent s'inscrivent dans la perspective générale d'une reconstruction des conditions d'un débat politique délibératif ouvert à la complexité. Ce débat implique les points suivants :

1• Constituer, avec l'aide de la Fondation Jean Jaurès, un chantier permanent de débats sur la diversité et l'égalité réunissant chercheurs, experts, élus et acteurs dans une logique pluraliste ; ouvrir les frontières nationales du débat pour lui donner toutes ses dimensions internationales et mondiales.

2• Créer un dispositif d'appui solidaire aux élus les plus exposés aux logiques d'exclusion et de ghettoïsation.

3• Créer un centre de ressources pour les élus des quartiers les plus « ghettoïsés » : échanges, aide à la décision, capitalisation.

4• Répertorier et faire connaître les actions de terrain qui marchent afin d'ouvrir un nouveau cycle pour l'action publique.

5• Proposer pour ce nouveau cycle d'action publique qu'il s'intéresse aux « quartiers » selon des principes forts : réaliser l'égalité territoriale des territoires dans l'affectation des moyens de droit commun ; réserver les crédits supplémentaires à l'innovation, donner un vrai pouvoir aux habitants, défendre un modèle « cohésion+diversité ».

6• Renforcer les possibilités d'expérimentation dans les domaines éducatifs et de l'emploi en autorisant des dérogations au droit commun afin de pouvoir en utiliser autrement les moyens pour l'innovation sociale (ce qui permettrait par exemple de créer des « zones franches éducatives »).



10, rue de Solférino 75333 Paris cedex 07
Tél. : 01 45 56 77 09

www.laboratoire-des-idees.fr